



**LIÈGE  
MÉTROPOLE**

CONFÉRENCE D'ARRONDISSEMENT  
DES BOURGMESTRES ET DU COLLÈGE  
PROVINCIAL DE LIÈGE A.S.B.L.

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

#### **Marchés en plein air, manifestations patriotiques, fêtes des mères et événements : les 24 Bourgmestres de l'arrondissement de Liège adoptent des lignes de conduites communes.**

Les 24 Bourgmestres de l'arrondissement de Liège se sont réunis ce samedi 2 mai en vidéoconférence pour préparer ensemble les différentes échéances du déconfinement. À l'issue de cette réunion, ils ont adopté les orientations communes suivantes :

- **Marchés locaux en plein air** : au vu de la décision prise par le Conseil National de Sécurité de rouvrir les commerces le 11 mai, les 24 Bourgmestres souhaitent que le CNS autorise à partir de cette date les réouvertures des marchés locaux en plein air. En effet, les marchands ambulants souffrent comme les commerçants de cette crise sanitaire et économique. Ils pourraient dès lors être assimilés à des commerces et soumis aux mêmes règles de sécurité. Les Bourgmestres s'engagent à s'y préparer et à examiner les modalités de cette reprise en fonction des spécificités de chaque marché afin d'assurer la distanciation sociale et d'éviter des concentrations de populations et de marchands ambulants. Cette demande de principe de réouverture des marchés en plein air ne concerne pas à ce stade le marché dominical de La Batte à Liège dont le cas doit être particulièrement étudié au vu de son ampleur.
- **Manifestations patriotiques du 8 mai** : afin de commémorer le jour de la fin de la seconde guerre mondiale nous libérant du nazisme tout en évitant des rassemblements trop importants de personnes, les 24 Bourgmestres ont décidé de mettre en berne les drapeaux aux frontons des Hôtels de ville/ maisons communales. Une présence des seules autorités communales, en délégation restreinte, sera organisée pour le dépôt de gerbes de fleurs au pied des monuments.
- **Fêtes des mères** : les 24 Bourgmestres sont d'avis de reporter, sur tout le territoire belge, le jour de la fête des mères au premier dimanche après la réouverture des commerces, soit le 17 mai.

- **Événements** : de nombreux événements n'ont malheureusement pas pu se tenir au 1<sup>er</sup> semestre en raison du confinement. En ce qui concerne ceux qui doivent obligatoirement recevoir une autorisation du Bourgmestre et qui nécessitent une présence policière pour assurer leur bon déroulement en plein air et au vu du nombre important de personnes qu'ils drainent, les 24 Bourgmestres ont pris la décision de principe de ne pas autoriser leur report au 2eme semestre de l'année 2020. En effet, même si le confinement est totalement levé à cette période, les capacités policières ne permettront pas d'assumer un doublement des activités sur le seul second semestre.

Ces décisions sont bien entendu soumises à évaluation permanente en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des recommandations du Conseil National de Sécurité

**Contact** : Laurence Comminette 0474/94.01.49

Laurence COMMINETTE  
Responsable de la Communication  
Cabinet du Bourgmestre  
Willy Demeyer  
04/221.81.32